

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 avril 2013

APPLICATION DE L'ARTICLE 11 DE LA CONSTITUTION - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Guy Geoffroy et M. Larrivé

ARTICLE 3 QUATER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 8 :

« Lorsque plusieurs référendums sont organisés... (*le reste sans changement*) ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.